

**CE DOCUMENT EST IMPORTANT ET REQUIERT VOTRE ATTENTION IMMÉDIATE. Si vous avez le moindre doute quant aux suites à donner à ce document, veuillez consulter immédiatement votre courtier, banquier, gestionnaire, conseiller juridique, comptable, responsable relations clients ou autre conseiller professionnel. Des exemplaires de ce courrier sont disponibles dans d'autres langues à l'adresse [www.ishares.com](http://www.ishares.com) ou sur demande téléphonique au 08453577000 (numéro R.-U.) (veuillez consulter le site Internet pour les numéros de téléphone internationaux)**

Le 13 mai 2024

**Destinataires :** Actionnaires d'iShares MSCI World SRI UCITS ETF (le « **Compartiment** »)  
ISIN : IE00BYX2JD69, IE00BDZZTM54, IE00BMZ17T93, IE00BMZ17V16, IE00BMZ17W23 et IE00BMZ17X30.

Cher Actionnaire,

Les Administrateurs d'iShares IV plc (la « **Société** ») souhaitent vous informer de certaines modifications qui seront apportées par le fournisseur de l'indice, MSCI Limited (« **MSCI** »), à l'indice MSCI World SRI Select Reduced Fossil Fuel Index, l'indice de référence du Compartiment, (l'« **Indice** »). En raison des modifications apportées à l'Indice, la stratégie d'investissement de suivi de l'indice (et donc la politique d'investissement) du Compartiment sera modifiée (comme décrit ci-dessous).

Ces modifications devraient prendre effet à compter du 3 juin 2024 ou aux alentours de cette date (la « **Date d'entrée en vigueur** »).

Les modifications apportées ne devraient pas affecter de manière significative la façon dont votre investissement est géré. Aucune action n'est requise de votre part à la suite de cette notification.

## **Modifications de l'Indice du Compartiment**

Des informations concernant l'Indice et sa méthodologie actuelle sont disponibles sur le site Web du fournisseur d'indice à l'adresse : <https://www.msci.com/indexes/ishares>.

**iShares IV public limited company**  
200 Capital Dock, 79 Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2, D02 RK57, Ireland | [www.ishares.com](http://www.ishares.com)

iShares IV public limited company  
Registered Office: 200 Capital Dock, 79 Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2, D02 RK57, Ireland.  
Registered in Ireland under registration number 472684.  
Directors: William McKechnie (Chair); Jessica Irschick (British); Ros O'Shea; Deirdre Somers; Padraig Kenny; Peter Vivian (British).  
iShares IV plc is an umbrella type open ended investment company with variable capital and having segregated liability between its funds.

MSCI modifie la méthodologie de l'Indice pour inclure les éléments suivants :

- suppression de la Tendence ESG de la liste des critères utilisés pour classer les titres éligibles (conformément à la Section 4.1.2 « Classement des titres éligibles » du livret de méthodologie actuel de l'indice MSCI Index).
- inclusion dans l'Indice des titres assortis d'un score ESG ajusté en fonction du secteur de 10, même en cas de dépassement de l'objectif de couverture sectorielle de 25 %, à condition qu'ils fassent partie de l'Univers éligible, tel qu'indiqué dans la Section 3.2 du livret de méthodologie actuel de l'indice MSCI Index.
- sélection des titres éligibles conformément aux critères indiqués dans la Section 4.1.3 « Sélection des titres éligibles » du livret de méthodologie actuel de l'indice MSCI Index avec l'étape supplémentaire suivante : le nombre de titres sélectionnés dans chaque secteur doit être au moins égal à 25 % du nombre de titres éligibles dans ce secteur.
- Remplacement de la Section 3.4.1 du livret de méthodologie actuel de l'indice MSCI Index par le système de pondération ci-dessous :
  - o Plafonnement de la pondération de chaque émetteur à sa pondération dans l'Indice parent +3 %, avec une pondération absolue maximale de l'émetteur de 18 %
  - o Plafonnement/Limitation de la pondération de chaque secteur dans une fourchette de  $\pm 1$  % de la pondération sectorielle de l'Indice parent

En plus du nouveau système de pondération, les étapes d'assouplissement suivantes s'appliqueront désormais en cas d'impossibilité au moment du rééquilibrage :

- Assouplir progressivement la limite inférieure de pondération du secteur de -0,5 %, jusqu'à 4 fois au maximum
- Assouplir progressivement la limite supérieure de pondération du secteur de 0,5 %, jusqu'à 4 fois au maximum
- Assouplir la limite supérieure de pondération de l'émetteur par incréments de 0,5 %

MSCI publiera un livret de méthodologie mis à jour lors de l'examen de l'Indice de mai 2024.

Les modifications apportées à l'Indice décrites dans le présent courrier devraient être mises en œuvre à la Date d'entrée en vigueur.

### **Modifications de la stratégie d'investissement de suivi de l'indice du Compartiment**

Le Compartiment suit actuellement une stratégie d'investissement de non-réplication. Cela signifie que le Compartiment peut éventuellement ne pas détenir

#### **iShares IV public limited company**

**200 Capital Dock, 79 Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2, D02 RK57, Ireland | [www.ishares.com](http://www.ishares.com)**

iShares IV public limited company

Registered Office: 200 Capital Dock, 79 Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2, D02 RK57, Ireland.

Registered in Ireland under registration number 472684.

Directors: William McKechnie (Chair); Jessica Irschick (British); Ros O'Shea; Deirdre Somers; Padraig Kenny; Peter Vivian (British).

iShares IV plc is an umbrella type open ended investment company with variable capital and having segregated liability between its funds.

chaque titre ou l'exacte concentration d'un titre de l'Indice (et peut employer des techniques d'optimisation, afin de réaliser son objectif d'investissement), mais tentera de suivre l'Indice le plus fidèlement possible.

Le gestionnaire d'investissements de la Société a indiqué que si le Compartiment continuait de suivre une stratégie d'investissement de non-réplication, le Compartiment pourrait ne pas détenir l'intégralité de la pondération des composantes de l'Indice, après la modification de la méthodologie de l'indice décrite ci-dessus.

La stratégie d'investissement de suivi de l'indice du Compartiment sera donc remplacée par une stratégie de réplication qui permettra au Compartiment de reproduire aussi fidèlement que possible la composition de l'Indice et de bénéficier de limites d'investissement plus élevées, comme indiqué à l'Annexe III du prospectus de la Société, à la Date d'entrée en vigueur ou aux alentours de celle-ci.

Le prospectus de la Société devrait être mis à jour comme indiqué dans l'Annexe du présent courrier afin de tenir compte des modifications qui vont être apportées à l'Indice et à la stratégie d'investissement de suivi de l'indice du Compartiment. Il est prévu que le prospectus de la Société et le Document d'informations clés pour l'investisseur (DICI) ou Document d'informations clés (DIC) du Compartiment, selon les cas, soient mis à jour à ou aux alentours de la Date d'entrée en vigueur, sous réserve de l'approbation de la Banque centrale d'Irlande. Le prospectus et le DICI/DIC (selon le cas) à jour seront disponibles sur [www.ishares.com](http://www.ishares.com). Il n'est pas prévu que les modifications apportées à l'Indice entraînent une modification de l'Indicateur synthétique de risque/rendement ou de l'écart de suivi anticipé du Compartiment.

## Frais

BlackRock Asset Management Ireland Limited, en tant que gestionnaire de la Société, se chargera des frais de l'avis aux actionnaires et assumera tout coût opérationnel (à l'exception des frais de réalignement) ou juridique supplémentaire lié aux modifications proposées qui aurait par ailleurs été encouru par le Compartiment. Les coûts de transaction de réalignement feront partie du rééquilibrage de l'Indice. Estimés au total à 2 pb, ils seront pris en charge par le Compartiment. Le Total des frais sur encours du Compartiment ne changera pas suite aux modifications décrites dans le présent courrier.

## Informations complémentaires

Aucune action n'est requise de votre part à la suite de cette notification. Si vous avez la moindre question concernant les modifications exposées dans le présent courrier, veuillez nous contacter à l'adresse email [info@iShares.com](mailto:info@iShares.com).

### **iShares IV public limited company**

**200 Capital Dock, 79 Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2, D02 RK57, Ireland | [www.ishares.com](http://www.ishares.com)**

iShares IV public limited company

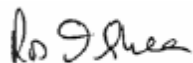
Registered Office: 200 Capital Dock, 79 Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2, D02 RK57, Ireland.

Registered in Ireland under registration number 472684.

Directors: William McKechnie (Chair); Jessica Irschick (British); Ros O'Shea; Deirdre Somers; Padraig Kenny; Peter Vivian (British).

iShares IV plc is an umbrella type open ended investment company with variable capital and having segregated liability between its funds.

Veillez agréer l'expression de mes salutations distinguées,



Administrateur

Au nom et pour le compte d'iShares IV plc

### Annexe

**Les amendements proposés de l'objectif et de la politique d'investissement ainsi que de la description de l'indice de référence du Compartiment, sous réserve de toute modification exigée par la Banque centrale d'Irlande, sont indiqués ci-dessous, soulignés et en gras :**

<b>Objectif d'investissement et description de l'Indice de référence actuels</b>	<b>Objectif d'investissement et description de l'Indice de référence proposés (modifications soulignées et en gras)</b>
<p><u>Objectif d'investissement</u></p> <p>L'objectif d'investissement du Compartiment consiste à offrir aux investisseurs un rendement total, en tenant compte à la fois des rendements de capital et de revenus, qui reflète le rendement de l'indice MSCI World SRI Select Reduced Fossil Fuel Index.</p> <p><u>Politique d'investissement</u></p> <p>Pour atteindre cet objectif d'investissement, la politique d'investissement du Compartiment consiste à investir dans un portefeuille de titres de participation composé, dans la mesure du possible, de titres composant l'indice MSCI World SRI Select Reduced Fossil Fuel Index, l'Indice de référence du Compartiment. Le Compartiment a l'intention de faire appel à des techniques d'optimisation afin d'obtenir un rendement similaire à celui de l'Indice de référence, aussi il n'est pas prévu qu'il détienne à tout moment chacune des composantes sous-jacentes de l'Indice de référence ou qu'il les détienne dans des proportions égales à leur pondération au sein de l'Indice de référence. Le Compartiment peut détenir des titres autres que les</p>	<p><u>Objectif d'investissement</u></p> <p>L'objectif d'investissement du Compartiment consiste à offrir aux investisseurs un rendement total, en tenant compte à la fois des rendements de capital et de revenus, qui reflète le rendement de l'indice MSCI World SRI Select Reduced Fossil Fuel Index.</p> <p><u>Politique d'investissement</u></p> <p>Pour atteindre cet objectif d'investissement, la politique d'investissement du Compartiment consiste à investir dans un portefeuille de titres de participation composé, dans la mesure du possible, de titres composant l'indice MSCI World SRI Select Reduced Fossil Fuel Index, l'Indice de référence du Compartiment. Le Compartiment vise à <b><u>répliquer les composantes</u></b> de l'Indice de référence <b><u>en détenant tous les titres constituant l'Indice de référence dans des proportions similaires à</u></b> leurs pondérations au sein de l'Indice de référence. <b><u>Afin de répliquer son Indice de référence, ce Compartiment peut investir jusqu'à 20 % de sa Valeur de l'actif net dans des actions émises par</u></b></p>

**iShares IV public limited company**

**200 Capital Dock, 79 Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2, D02 RK57, Ireland | [www.ishares.com](http://www.ishares.com)**

iShares IV public limited company

Registered Office: 200 Capital Dock, 79 Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2, D02 RK57, Ireland.

Registered in Ireland under registration number 472684.

Directors: William McKechnie (Chair); Jessica Irschick (British); Ros O'Shea; Deirdre Somers; Padraig Kenny; Peter Vivian (British).

iShares IV plc is an umbrella type open ended investment company with variable capital and having segregated liability between its funds.

composantes sous-jacentes de l'Indice de référence à condition que ces titres réalisent une performance similaire (sur fond de profil de risque équivalent) à celle de certains titres constituant l'Indice de référence. Cependant, le Compartiment peut de temps à autre détenir toutes les composantes de l'Indice de référence. Il est prévu que les investissements directs du Compartiment ne soient réalisés que dans les titres des émetteurs qui se conforment aux exigences du fournisseur de l'indice en matière d'investissement socialement responsable (« ISR ») et/ou de notations environnementales, sociales et de gouvernance (« ESG »).

Les investissements directs du Compartiment devront, au moment de leur achat, satisfaire aux exigences ISR et ESG de l'Indice de référence du Compartiment. Le Compartiment peut détenir des titres qui ne sont plus conformes aux exigences de l'Indice de référence du Compartiment en matière d'ISR et/ou d'ESG jusqu'à ce que les titres concernés cessent d'être compris dans l'Indice de référence et qu'il soit possible et pour autant que cela soit possible (selon le Gestionnaire d'investissements) de liquider les positions.

Dans le cadre du respect des Règles ESG de l'AMF, le Compartiment adoptera une approche « meilleur de sa catégorie » de l'investissement durable. L'approche « meilleur de sa catégorie » signifie qu'en investissant dans un portefeuille de titres qui, dans la mesure du possible, inclut des titres composant l'Indice de référence, il est prévu que le Compartiment investisse dans les meilleurs émetteurs du point de vue ESG/ISR (sur la base des critères ESG et ISR de l'Indice de référence) au sein de chaque secteur d'activités concerné couvert par l'Indice de référence. Plus de 90 % des actifs nets du Compartiment, à l'exclusion des liquidités et des organismes de placement collectif sur le marché monétaire faisant l'objet d'opérations journalières, sont notés ou analysés conformément aux critères ESG et ISR de l'Indice de référence. Pour les IFD, toutes ces analyses ne s'appliqueront qu'aux titres sous-jacents. En raison de l'application des critères ESG et ISR de l'Indice de référence, le Compartiment applique l'approche de sélectivité aux fins des Règles ESG de l'AMF, ce qui signifie que le portefeuille du Compartiment est réduit d'au moins 20 % par rapport aux Indices régionaux (tels que définis ci-dessous), tel que calculé en fonction (i) du nombre d'émetteurs, ou (ii) de la pondération relative des titres affichant les plus mauvaises performances au sein de l'Indice de référence.

**une même entité. Cette limite peut être portée à 35 % pour un émetteur unique en cas de conditions de marché exceptionnelles (comme indiqué à la section 4 de l'Annexe III).**

Les investissements directs du Compartiment devront, au moment de leur achat, satisfaire aux exigences ISR et ESG de l'Indice de référence du Compartiment. Le Compartiment peut détenir des titres qui ne sont plus conformes aux exigences de l'Indice de référence du Compartiment en matière d'ISR et/ou d'ESG jusqu'à ce que les titres concernés cessent d'être compris dans l'Indice de référence et qu'il soit possible et pour autant que cela soit possible (selon le Gestionnaire d'investissements) de liquider les positions.

Dans le cadre du respect des Règles ESG de l'AMF, le Compartiment adoptera une approche « meilleur de sa catégorie » de l'investissement durable. L'approche « meilleur de sa catégorie » signifie qu'en investissant dans un portefeuille de titres qui, dans la mesure du possible, inclut des titres composant l'Indice de référence, il est prévu que le Compartiment investisse dans les meilleurs émetteurs du point de vue ESG/ISR (sur la base des critères ESG et ISR de l'Indice de référence) au sein de chaque secteur d'activités concerné couvert par l'Indice de référence. Plus de 90 % des actifs nets du Compartiment, à l'exclusion des liquidités et des organismes de placement collectif sur le marché monétaire faisant l'objet d'opérations journalières, sont notés ou analysés conformément aux critères ESG et ISR de l'Indice de référence. Pour les IFD, toutes ces analyses ne s'appliqueront qu'aux titres sous-jacents. En raison de l'application des critères ESG et ISR de l'Indice de référence, le Compartiment applique l'approche de sélectivité aux fins des Règles ESG de l'AMF, ce qui signifie que le portefeuille du Compartiment est réduit d'au moins 20 % par rapport aux Indices régionaux (tels que définis ci-dessous), calculés en fonction (i) du nombre d'émetteurs, ou (ii) de la pondération relative des titres affichant les plus mauvaises performances au sein de l'Indice de référence.

La Devise de référence d'iShares MSCI World SRI UCITS ETF est le dollar américain (\$ US).

#### Indice de référence

L'indice MSCI World SRI Select Reduced Fossil Fuel Index vise à refléter les caractéristiques de performance des titres de participation au sein de quatre indices MSCI régionaux : l'indice MSCI Pacific Index, l'indice MSCI Europe & Middle East Index, l'indice MSCI Canada Index et l'indice MSCI USA Index (les « Indices régionaux ») qui sont émis par des

### **iShares IV public limited company**

**200 Capital Dock, 79 Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2, D02 RK57, Ireland | [www.ishares.com](http://www.ishares.com)**

iShares IV public limited company

Registered Office: 200 Capital Dock, 79 Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2, D02 RK57, Ireland.

Registered in Ireland under registration number 472684.

Directors: William McKechnie (Chair); Jessica Irschick (British); Ros O'Shea; Deirdre Somers; Padraig Kenny; Peter Vivian (British).

iShares IV plc is an umbrella type open ended investment company with variable capital and having segregated liability between its funds.

La Devise de référence d'iShares MSCI World SRI UCITS ETF est le dollar américain (\$ US).

#### Indice de référence

L'indice MSCI World SRI Select Reduced Fossil Fuel Index vise à refléter les caractéristiques de performance des titres de participation au sein de quatre indices MSCI régionaux : l'indice MSCI Pacific Index, l'indice MSCI Europe & Middle East Index, l'indice MSCI Canada Index et l'indice MSCI USA Index (les « Indices régionaux ») qui sont émis par des sociétés ayant des notations environnementales, sociales et de gouvernance (« ESG ») plus élevées que leurs pairs du secteur au sein des Indices régionaux, et qui excluent les émetteurs des Indices régionaux sur la base des critères d'exclusion et de notation du fournisseur d'indice.

Tout d'abord, les sociétés sont exclues si le fournisseur de l'indice, MSCI, les identifie comme ayant un lien avec des armes controversées, comme étant des fabricants d'armes nucléaires ou d'équipements connexes, ou encore comme étant des fournisseurs de services auxiliaires aux armes nucléaires ou des producteurs d'armes à feu civiles ou de tabac. Les sociétés identifiées par MSCI comme exerçant les activités suivantes sont exclues si leurs revenus provenant de ces activités (ou activités connexes) dépassent les seuils de participation commerciale fixés par MSCI : alcool, jeux d'argent, tabac ou fourniture d'armes à feu civiles, énergie nucléaire, divertissement pour adultes, armes conventionnelles, organismes génétiquement modifiés, charbon thermique, sables bitumineux, extraction non conventionnelle de pétrole et de gaz et détention de réserves de combustibles fossiles. Les sociétés identifiées par MSCI comme tirant des revenus de l'extraction conventionnelle de pétrole et de gaz sont également exclues, mais uniquement si elles tirent également une proportion plus faible de leurs revenus des énergies renouvelables et des carburants alternatifs que le seuil fixé par MSCI. Les sociétés identifiées par MSCI comme tirant une partie de leur électricité de la production d'énergie basée sur le pétrole et le gaz au-delà des seuils fixés par MSCI sont également exclues.

Les sociétés restantes sont notées par le fournisseur de l'indice en fonction de leur capacité à gérer leurs risques et opportunités ESG et reçoivent une notation MSCI ESG (« Notation MSCI ESG ») qui détermine leur éligibilité à l'inclusion. Une Notation MSCI ESG est conçue pour mesurer la résilience d'un émetteur face aux risques ESG significatifs à long terme du secteur et la manière dont il gère ces risques ESG par rapport à ses pairs du secteur. La méthodologie de Notation MSCI ESG offre une plus grande transparence et une meilleure compréhension des caractéristiques ESG des émetteurs, en identifiant les émetteurs ayant une

sociétés ayant des notations environnementales, sociales et de gouvernance (« ESG ») plus élevées que leurs pairs du secteur au sein des Indices régionaux, et qui excluent les émetteurs des Indices régionaux sur la base des critères d'exclusion et de notation du fournisseur d'indice.

Tout d'abord, les sociétés sont exclues si le fournisseur de l'indice, MSCI, les identifie comme ayant un lien avec des armes controversées, qui sont des fabricants d'armes nucléaires ou d'équipements connexes, ou encore comme étant des fournisseurs de services auxiliaires aux armes nucléaires ou des producteurs d'armes à feu civiles ou de tabac. Les sociétés identifiées par MSCI comme exerçant les activités suivantes sont exclues si leurs revenus provenant de ces activités (ou activités connexes) dépassent les seuils de participation commerciale fixés par MSCI : alcool, jeux d'argent, tabac ou fourniture d'armes à feu civiles, énergie nucléaire, divertissement pour adultes, armes conventionnelles, organismes génétiquement modifiés, charbon thermique, sables bitumineux, extraction non conventionnelle de pétrole et de gaz et détention de réserves de combustibles fossiles. Les sociétés identifiées par MSCI comme tirant des revenus de l'extraction conventionnelle de pétrole et de gaz sont également exclues, mais uniquement si elles tirent également une proportion plus faible de leurs revenus des énergies renouvelables et des carburants alternatifs que le seuil fixé par MSCI. Les sociétés identifiées par MSCI comme tirant une partie de leur électricité de la production d'énergie basée sur le pétrole et le gaz au-delà des seuils fixés par MSCI sont également exclues.

Les sociétés restantes sont notées par le fournisseur de l'indice en fonction de leur capacité à gérer leurs risques et opportunités ESG et reçoivent une notation MSCI ESG (« Notation MSCI ESG ») qui détermine leur éligibilité à l'inclusion. Une Notation MSCI ESG est conçue pour mesurer la résilience d'un émetteur face aux risques ESG significatifs à long terme du secteur et la manière dont il gère ces risques ESG par rapport à ses pairs du secteur. La méthodologie de Notation MSCI ESG offre une plus grande transparence et une meilleure compréhension des caractéristiques ESG des émetteurs, en identifiant les émetteurs ayant une bonne Notation MSCI ESG comme des émetteurs qui pourraient être mieux positionnés pour les futurs défis ESG et qui pourraient faire l'objet de moins de controverses ESG. Les sociétés identifiées par MSCI comme étant impliquées dans des controverses très graves ayant un impact ESG sur leurs activités et/ou produits et services sont exclues sur la base d'un score de controverse MSCI ESG (« Score de controverse MSCI ESG »). Les sociétés doivent avoir

### **iShares IV public limited company**

**200 Capital Dock, 79 Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2, D02 RK57, Ireland | [www.ishares.com](http://www.ishares.com)**

iShares IV public limited company

Registered Office: 200 Capital Dock, 79 Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2, D02 RK57, Ireland.

Registered in Ireland under registration number 472684.

Directors: William McKechnie (Chair); Jessica Irschick (British); Ros O'Shea; Deirdre Somers; Padraig Kenny; Peter Vivian (British).

iShares IV plc is an umbrella type open ended investment company with variable capital and having segregated liability between its funds.



bonne Notation MSCI ESG comme des émetteurs qui pourraient être mieux positionnés pour les futurs défis ESG et qui pourraient faire l'objet de moins de controverses ESG. Les sociétés identifiées par MSCI comme étant impliquées dans des controverses très graves ayant un impact ESG sur leurs activités et/ou produits et services sont exclues sur la base d'un score de controverse MSCI ESG (« Score de controverse MSCI ESG »). Les sociétés doivent avoir une Notation MSCI ESG et un Score de controverse MSCI ESG minimaux fixés par MSCI pour être considérées comme éligibles à l'inclusion en tant que nouvelles composantes dans l'Indice de référence lors de l'examen annuel de l'Indice de référence. Les composantes existantes sont également tenues de maintenir une Notation MSCI ESG et un Score de controverse MSCI ESG minimaux (qui sont inférieurs aux exigences d'inclusion) pour rester dans l'Indice de référence à chaque rééquilibrage ainsi que pour se conformer aux critères d'exclusion ci-dessus. Les Notations MSCI ESG et Scores de controverse MSCI ESG minimaux fixés par le fournisseur de l'indice sont disponibles sur le site Web du fournisseur de l'indice : <https://www.msci.com/index-methodology>.

L'Indice de référence vise également à allouer une partie de l'Indice de référence à des sociétés : (1) dont un pourcentage minimum des revenus est généré par des produits ou services ayant des impacts positifs sur l'environnement et/ou la société, ou (2) qui ont un ou plusieurs objectifs actifs de réduction des émissions de carbone approuvés par la Science Based Targets initiative (SBTi).

L'Indice de référence vise une couverture cumulative de 25 % de la capitalisation boursière ajustée au flottant pour chaque secteur de la classification GICS (Global Industry Classification Standard) au sein des Indices régionaux avec une couverture cumulative minimale fixée à 22,5 %. Ceci est réalisé pour chaque secteur en classant les sociétés éligibles dans chaque secteur selon les critères suivants (dans l'ordre) : (1) la Notation MSCI ESG de chaque société, (2) la Tendance ESG, qui correspond à la dernière modification de la Notation ESG au cours des 12 derniers mois. Un titre sans aucun changement dans la Notation ESG au cours des 12 mois précédents aura une Tendance ESG neutre (une Tendance ESG positive préférée à une Tendance ESG neutre et une Tendance ESG neutre préférée à une Tendance ESG négative), (3) l'appartenance actuelle à l'indice (les composantes existantes sont préférées aux non-composantes), (4) les scores ESG ajustés en fonction du secteur, et (5) la diminution de la capitalisation boursière ajustée au flottant. Les sociétés admissibles de chaque secteur sont ensuite incluses dans l'Indice de référence par ordre de classification et pondérées en fonction de leur capitalisation boursière ajustée au flottant, jusqu'à atteindre une couverture cumulée du secteur de 25 % ou jusqu'à ce qu'il n'y ait

une Notation MSCI ESG et un Score de controverse MSCI ESG minimaux fixés par MSCI pour être considérées comme éligibles à l'inclusion en tant que nouvelles composantes dans l'Indice de référence lors de l'examen annuel de l'Indice de référence. Les composantes existantes sont également tenues de maintenir une Notation MSCI ESG et un Score de controverse MSCI ESG minimaux (qui sont inférieurs aux exigences d'inclusion) pour rester dans l'Indice de référence à chaque rééquilibrage ainsi que pour se conformer aux critères d'exclusion ci-dessus. Les Notations MSCI ESG et Scores de controverse MSCI ESG minimaux définis par le fournisseur de l'indice sont également disponibles sur le site Internet du fournisseur de l'indice <https://www.msci.com/indexes/ishares>.

L'Indice de référence vise également à allouer une partie de l'Indice de référence à des sociétés : (1) dont un pourcentage minimum des revenus est généré par des produits ou services ayant des impacts positifs sur l'environnement et/ou la société, ou (2) qui ont un ou plusieurs objectifs actifs de réduction des émissions de carbone approuvés par la Science Based Targets initiative (SBTi).

L'Indice de référence cible une couverture cumulée de 25 % de la capitalisation boursière corrigée du flottant **ainsi qu'une couverture de 25 % par nombre de sociétés éligibles** pour chaque secteur de la classification *Global Industry Classification Standard* (« GICS », système de classification par secteurs à l'échelle mondiale) au sein des Indices régionaux **(collectivement, la « Représentation cible »)**. Ceci est réalisé pour chaque secteur en classant les sociétés éligibles dans chaque secteur selon les critères suivants (dans l'ordre) : (1) la Notation MSCI ESG de chaque société, (2) l'adhésion actuelle à l'indice (les composantes existantes sont préférées aux non-composantes), (3) les scores ESG corrigés en fonction du secteur, et (4) la capitalisation boursière corrigée du flottant décroissante. Les sociétés éligibles de chaque secteur sont ensuite incluses dans l'Indice de référence dans **un ordre spécifique, tel que défini par le fournisseur de l'indice dans la méthodologie de l'indice, jusqu'à ce que la Représentation cible** soit atteinte ou qu'il n'y ait plus de sociétés éligibles à inclure à partir de ce secteur. **Toute société qui augmente de façon marginale la couverture sectorielle au-delà d'un seuil minimum défini par le fournisseur de l'indice sera ajoutée** à l'Indice de référence, même si cela se traduit par une couverture sectorielle cumulée supérieure à la **Représentation cible**.

Les Indices régionaux mesurent la performance des actions de grande et moyenne capitalisations des

### iShares IV public limited company

200 Capital Dock, 79 Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2, D02 RK57, Ireland | [www.ishares.com](http://www.ishares.com)

iShares IV public limited company

Registered Office: 200 Capital Dock, 79 Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2, D02 RK57, Ireland.

Registered in Ireland under registration number 472684.

Directors: William McKechnie (Chair); Jessica Irschick (British); Ros O'Shea; Deirdre Somers; Padraig Kenny; Peter Vivian (British).

iShares IV plc is an umbrella type open ended investment company with variable capital and having segregated liability between its funds.

plus de sociétés admissibles à inclure à partir de ce secteur. En cas de nombre insuffisant de sociétés éligibles dans un secteur, la couverture cumulée du secteur cible pour ce secteur ne sera pas atteinte. Afin de préserver la stabilité de l'indice et de réduire le chiffre d'affaires, les sociétés éligibles ne sont ajoutées à l'Indice de référence que si la couverture sectorielle cumulée est inférieure à 22,5 % jusqu'à ce que l'objectif de 25 % soit atteint et peuvent être conservées dans l'Indice de référence même si cela entraîne une couverture sectorielle cumulée supérieure à l'objectif de 25 %.

Les Indices régionaux mesurent la performance des actions de grande et moyenne capitalisations des marchés mondiaux développés qui satisfont aux critères de MSCI en termes de taille, de liquidité et de flottant. Les sociétés sont incluses dans les Indices régionaux en fonction de la proportion de leurs actions en circulation qui peuvent être achetées par des investisseurs internationaux. Sachant que les critères ESG sont appliqués aux Indices régionaux pour déterminer l'admissibilité au sein de l'Indice de référence, l'Indice de référence comprend un nombre moindre de titres par rapport aux Indices régionaux et de tels titres sont susceptibles d'avoir des pondérations sectorielles et des pondérations factorielles GICS différentes de celles des Indices régionaux.

L'Indice de référence est pondéré en fonction de la capitalisation boursière ajustée au flottant et cible un plafond d'exposition aux émetteurs de 5 %. Afin de réduire le risque de non-respect du seuil de 5 %, en raison des fluctuations du marché, la pondération de chaque émetteur est plafonnée à 4,5 % au moment de la construction de l'indice et à chaque rééquilibrage.

L'Indice de référence est rééquilibré trimestriellement afin de prendre en compte les modifications apportées aux Indices régionaux en plus de l'application des critères d'exclusion et de notations décrits ci-dessus aux composantes existantes. Les sociétés des Indices régionaux sont évaluées pour inclusion dans l'Indice de référence en appliquant les critères ci-dessus sur une base annuelle. De plus amples informations sur l'Indice de référence (y compris ses composantes) et sur les critères de filtrage ESG sont disponibles sur le site Internet du fournisseur de l'indice à l'adresse <https://www.msci.com/constituents>.

marchés mondiaux développés qui satisfont aux critères de MSCI en termes de taille, de liquidité et de flottant. Les sociétés sont incluses dans les Indices régionaux en fonction de la proportion de leurs actions en circulation qui peuvent être achetées par des investisseurs internationaux. Sachant que les critères ESG sont appliqués aux Indices régionaux pour déterminer l'admissibilité au sein de l'Indice de référence, l'Indice de référence comprend un nombre moindre de titres par rapport aux Indices régionaux et de tels titres sont susceptibles d'avoir des pondérations sectorielles et des pondérations factorielles GICS différentes de celles des Indices régionaux.

L'Indice de référence est un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière ajustée du flottant. **Des contraintes visant à limiter les écarts par rapport aux pondérations de l'émetteur et du secteur des Indices régionaux sont appliquées conformément à la méthodologie de l'Indice de référence.**

L'Indice de référence est rééquilibré trimestriellement afin de prendre en compte les modifications apportées aux Indices régionaux en plus de l'application des critères d'exclusion et de notations décrits ci-dessus aux composantes existantes. Les sociétés des Indices régionaux sont évaluées pour inclusion dans l'Indice de référence en appliquant les critères ci-dessus sur une base annuelle. **En outre, les sociétés dont l'indicateur de controverse MSCI ESG a été identifié comme « rouge », ou qui sont considérées comme enfreignant les principes du Pacte mondial des Nations Unies, peuvent également être retirées de l'Indice de référence entre deux rééquilibrages de l'indice, conformément à la méthodologie de l'indice.**

De plus amples informations sur l'Indice de référence (y compris ses composantes) et sur les critères de filtrage ESG sont disponibles sur le site Internet du fournisseur de l'indice à l'adresse **<https://www.msci.com/indexes/ishares>**.

#### iShares IV public limited company

200 Capital Dock, 79 Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2, D02 RK57, Ireland | [www.ishares.com](http://www.ishares.com)

iShares IV public limited company

Registered Office: 200 Capital Dock, 79 Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2, D02 RK57, Ireland.

Registered in Ireland under registration number 472684.

Directors: William McKechnie (Chair); Jessica Irschick (British); Ros O'Shea; Deirdre Somers; Padraig Kenny; Peter Vivian (British).

iShares IV plc is an umbrella type open ended investment company with variable capital and having segregated liability between its funds.